

**Zeitschrift:** Action : Zivilschutz, Bevölkerungsschutz, Kulturgüterschutz = Protection civile, protection de la population, protection des biens culturels = Protezione civile, protezione della popolazione, protezione dei beni culturali

**Herausgeber:** Schweizerischer Zivilschutzverband

**Band:** 51 (2004)

**Heft:** 1

**Artikel:** Le rôle de la protection civile

**Autor:** Mathey, René

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-369846>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 22.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Edito romand

### Protopop et information

La nouvelle loi fédérale est entrée en vigueur. Comme dans beaucoup d'autres domaines, le lien, plus exactement le garant de l'unité n'existe plus. A l'exception, ainsi que le rappelle Moritz Boschung (page 3), de toute la documentation générale que se doit maintenant de fournir l'Office fédéral de la protection de la population et bien sûr du recrutement confié à des centres «régionaux».

Autre bouleversement annoncé: la mise à la «retraite» des anciens qui provoquera, à n'en pas douter, une forme de perte du savoir-faire (la mémoire de l'institution). Même si l'on peut se réjouir du rajeunissement des hommes de la protection civile, la relative brièveté de leur engagement pourrait aussi amplifier le phénomène. Sans compter l'augmentation des coûts de formation qui devront être amortis sur une plus courte période.

Quant à la motivation des hommes de cette nouvelle protection civile, ce que l'on appelait «dans le temps» *accomplice son devoir de citoyen*, devient une simple et froide obligation de servir, à quelques exceptions près. On ne peut, bien sûr, en mesurer les effets exacts sur l'état de préparation de la PCi, parce qu'il s'agit avant tout d'une profonde modification des mentalités. Un fait de société, presque banalisé, qui pourrait s'expliquer par la glorification du matériel au détriment de celle du travail.

Ces sujets ont été abordés récemment par les présidents des sections romandes de l'USPC. Conscients du rôle prépondérant que vont prendre les sections de l'Union suisse pour la protection civile, ils ont décidé d'intensifier leurs échanges. Pour rompre «l'isolement» de fait créé par les effets de la nouvelle loi, l'information devient un des piliers de la réussite. Le lien et le liant de tous ceux que l'on a baptisés: les partenaires. Effectivement, et pour l'instant du moins, le mot «partenaire» n'a pas vraiment encore de contenu, sinon de sens (!). C'est un concept. Et celui-ci devrait être une – *la* – garantie d'efficacité de l'ensemble du système.

Cette année est celle de la mise en place. Elle devrait passer (par rapport à l'objectif attendu de la réforme) pour être efficace par une intensification des relations et de l'information mutuelle.

Cela suppose aussi une modification sinon la fin des «chapelles». Mais ceci est une autre histoire.

René Mathey

*m h.*

### LA LUTTE CONTRE LA FIÈVRE APHTHEUSE

## Le rôle de la protection civile

Chacun a encore en mémoire le développement foudroyant de la fièvre aphtéuse en Grande-Bretagne dès le mois de février 2001. Classée par l'OVF (Office vétérinaire fédéral) comme hautement infectieuse, cette maladie doit être combattue rapidement pour éviter sa propagation. En 2001 déjà, la protection civile vaudoise a préparé un dossier complet pour organiser et fixer les missions. Un exercice a suivi. Ce «modèle» a été repris par l'Office fédéral de la protection civile. Aujourd'hui des exercices se déroulent régulièrement, en collaboration étroite avec l'OVF et les Offices vétérinaires cantonaux à destination de tous les «acteurs-partenaires» de cette lutte. Cela a été le cas récemment à Puidoux.

#### RENÉ MATHEY

Il n'est pas inutile de rappeler que la fièvre aphtéuse est parfois confondue, dans l'esprit du public, avec l'ESB (encéphalopathie spongiforme bovine, dite aussi maladie de la vache folle).

L'ESB est classée, en Suisse, au rang des maladies à éradiquer, car différentes formes de cette maladie peuvent toucher l'homme, notamment celle connue sous le nom de «Variante de la maladie de Creuzfeldt-Jakob». Même si en Suisse des mesures ont déjà été prises en 1990, il n'en reste pas moins vrai qu'un certain nombre de cas sont découverts chaque année (451 cas depuis 1991 – 895 pour la France et 180 333 pour la Grande-Bretagne). Malgré les interdictions de l'utilisation de farines animales pour l'affouragement, l'ESB n'est pas éradiquée et les tests de dépistage rapides ne peuvent détecter la maladie que quelques mois avant l'apparition des symptômes. Le seul test objectif ne peut être que celui pratiqué post mortem. Le temps d'incubation de la maladie de la vache folle peut être très long: en moyenne, il est de 5 ans, mais il peut aller de 2 à 19 ans!

Ceci rend difficile l'évaluation des mesures de lutte contre l'ESB. On commence aujourd'hui seulement à pouvoir constater les effets des mesures prises en 1996 et il faudra attendre encore plusieurs années pour voir l'effet de l'interdiction totale de l'utilisation des farines animales, prise en janvier 2001 (Source: OVF, [www.bvet.admin.ch](http://www.bvet.admin.ch)). Il n'en reste pas moins vrai que l'ESB peut avoir des conséquences humaines, sinon économiques, non négligeables, sans compter l'aspect psychologique. Aspect qu'a fort bien décrit le professeur Jean-Yves Mercier, en parlant des risques

de notre quotidien: «La difficulté dans la gestion de ces risques d'aujourd'hui tient à notre propension à évaluer le futur avec des modèles statistiques beaucoup trop rationnels, par rapport aux évolutions de la société. Après tout, l'ESB tue beaucoup moins de personnes que la route ou le tabac. Ce qui n'empêche pas l'opinion publique de se mobiliser beaucoup plus fortement sur la maladie de la vache folle que sur les dangers de l'automobile...»

#### Une autre dimension...

Quant à la fièvre aphtéuse, si elle n'a pratiquement pas d'effets sur l'homme, elle doit être combattue avec la plus grande rigueur. Sa propagation est extrêmement rapide puisque ses vecteurs de diffusion vont de l'homme à l'animal (transport) en passant par tous les moyens de déplacements.

L'abattage du bétail (tout biongulé ayant été en rapport avec un foyer infectieux) étant le seul moyen de stopper la maladie, on imagine que l'impact économique (mais pas seulement économique...) est considérable. Ainsi que le relève le bulletin de l'OVF: «La prévention joue une rôle décisif. L'interdiction d'importer des animaux vivants et des produits en provenance des pays contaminés peut certes réduire le risque de contamination de la Suisse par le virus de la fièvre aphtéuse, mais elle ne saurait l'éliminer. De fait, l'agent pathogène peut être transporté par l'homme ou par des denrées alimentaires importées...» Plus loin, l'OVF se demande si l'on ne devrait pas reprendre la campagne de vaccination systématique interrompue en 1991. Les scientifiques doutent de l'efficacité réelle d'une telle campagne dans la mesure

Mise en place du sas de désinfection pour les personnes quittant la zone.





### Entrée du sas.



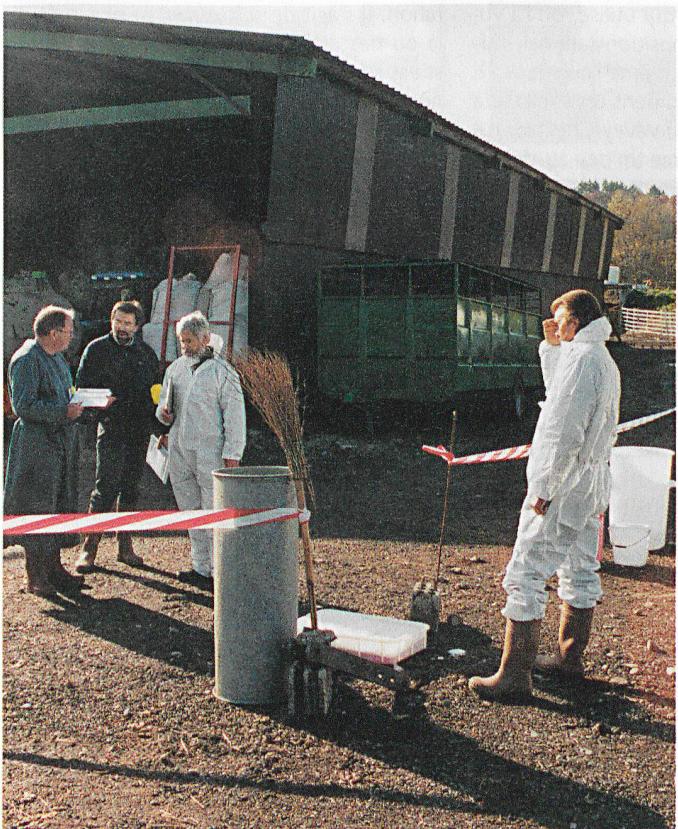
## **Zone de désinfection des véhicules avec le bac de récupération des eaux usées**



## **Déchargement du matériel de la remorque d'intervention.**



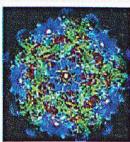
### **Mise en place d'un point d'abattage des bovins.**



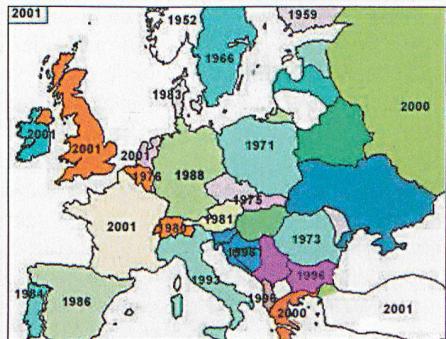
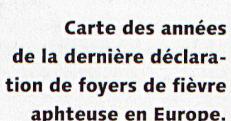
### Entrée et sortie de la zone infectée (accès à la ferme).



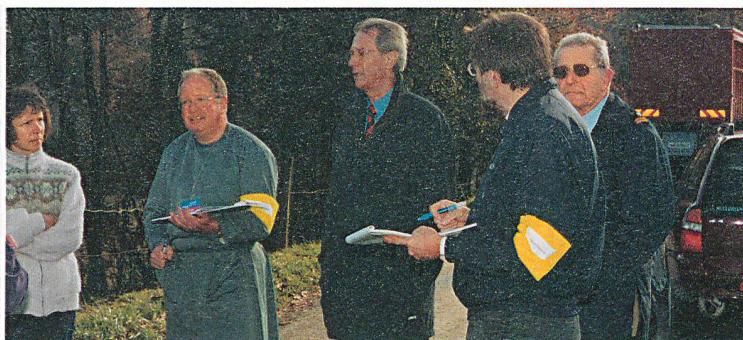
**Une équipe de la PCi prête pour la désinfection des locaux.**



## Photo d'un virus de fièvre aphteuse.



**Olivier Durgnat,**  
chef du SSCM,  
en discussion  
avec les arbitres  
de l'exercice.



où le vaccin actuel n'offrirait pas de protection contre de nouvelles souches. Pourtant les spécialistes pensent aussi qu'une vaccination d'urgence peut être utile dans la mesure où le virus ne s'est pas propagé sur un territoire trop étendu.

Rappelons que sa transmission peut être le fait d'un contact direct ou indirect (gouttelettes), de vecteurs vivants (personnes, etc.), de vecteurs inanimés (véhicules, outils), de virus véhiculés par l'air, notamment dans les zones tempérées (jusqu'à 60 km sur la terre et 300 km en mer).

On l'a déjà dit, les conséquences économiques sont à considérer comme une authentique catastrophe. Pour mémoire, les premières informations relatives à la découverte du virus en Angleterre sont parvenues aux médias le 20 février 2001. Il s'agissait de porcs (27) dont le vétérinaire avait remarqué l'extrême passivité et qui provenaient d'un élevage situé à environ 800 kilomètres au nord de Londres. Jusqu'à la mi-septembre 2001, plus de 2000 foyers avaient été enregistrés, quelque 3,9 millions de têtes avaient été abattues dans près de 9500 exploitations (voir carte des années de la dernière déclaration de foyers de fièvre aphteuse en Europe). Sans oublier les foyers qui se sont ensuite développés en France, aux Pays-Bas et en Hollande. Le plus récent, qui date du 23 janvier 2004, situe la découverte d'un foyer en Israël.

Citons encore, pour tous ceux qui souhaitent obtenir plus d'informations, le site

[www.oie.int/fr/fr\\_index.htm](http://www.oie.int/fr/fr_index.htm) (site de l'Organisation mondiale de la santé animale – en français, anglais et espagnol) qui informe, pratiquement en temps réel, sur l'évolution des épizooties et autres dangers à l'échelon mondial.

#### **En bout de chaîne: la lutte dans le terrain**

Pour parfaire les moyens de lutte, rien ne vaut la préparation et une bonne dose d'humilité. Le fait que notre pays n'ait pas été touché en 2001 ne signifie en aucune manière que nous sommes à l'abri. On l'a vu avec l'exemple relaté ci-dessus. Pour des raisons de rentabilité, l'homme déplace sans cesse sa population animale d'un bout à l'autre de l'espace européen (et ailleurs). Sans compter l'extrême mobilité de l'homme lui-même, qui reste un vecteur potentiel de dissémination de cette maladie. Mais lorsque les moyens de prévention ne suffisent plus, il faut agir, vite, très vite. De façon à éviter, tant que faire se peut, une dissémination de cette maladie hautement contagieuse qui utilise, on l'a vu, tous les vecteurs à disposition (animal, humain, automobile, voire même l'air).

C'est ainsi que récemment un exercice a eu lieu à Puidoux (Région Vevey-Chexbres). Il avait pour cadre une ferme un peu au-dessus de Crêt-Bérard, sur la route conduisant au Mont-Pèlerin au lieu dit «La ferme à Martin». En présence: une équipe de l'Office vétérinaire cantonal, appuyée par l'OVF, la protection

civile, les sapeurs-pompiers et la famille Martin, père et fils. Pendant que les spécialistes de l'Office vétérinaire font les premiers constats, une équipe isole la ferme. Une autre équipe de la protection civile (de Lausanne Est), après avoir amené son matériel – selon le document travaillé en 2001 déjà – boucle tous les accès dans un rayon d'environ 3 kilomètres et installe un poste avancé de désinfection pour les véhicules entrants et sortants. Une tente de désinfection est également montée à proximité pour tous ceux qui seraient entrés dans la zone protégée. Les sapeurs-pompiers venus en renforts sont plus spécialement chargés de l'alimentation en eau pour les postes de désinfection.

Dès ce moment, aucune personne ni véhicule ne peut entrer ou sortir de la zone protégée sans motif pertinent, et sans avoir subi une désinfection. Une forme de barrage filtrant, en amont du début de la zone protégée, permet de jauger la pertinence de la motivation des personnes souhaitant s'aventurer plus loin. En cas de nécessité la gendarmerie ou la police locale pourraient venir en renfort. Mais dans la zone retenue pour l'exercice, le bouclage paraît relativement facile, même si un cyclomotoriste a été aperçu sur un chemin débouchant de la forêt au grand étonnement des responsables. Il en serait tout autrement dans certaines fermes proches des grands centres urbains.

Dans la zone d'intervention, les «hommes en blanc» s'affairent. Il s'agit de mettre en place les zones d'abattage pour les différents animaux de la ferme, en tenant compte de l'évacuation des corps en vue de leur incinération. Il s'agit de se trouver au plus près de la ou des étables afin de ne pas ajouter un stress supplémentaire aux animaux condamnés. En principe, et selon les directives, les corps seront ensuite transportés dans des bennes étanches. Il s'agit donc de tenir compte de la disposition de la ferme et des moyens de circulation dans son pourtour.

Il faut souligner qu'il s'agit d'une zone confinée, à très hauts risques. Personne ne peut en sortir sans une désinfection et un certain nombre de précautions soigneusement répertoriées. Soulignons encore que les produits de désinfection sont prêts à l'emploi et relativement corrosifs. De son côté, le canton de Vaud a prévu de constituer quelques réserves, régulièrement contrôlées et remplacées.

Une fois cette première partie terminée, une équipe de la protection civile interviendra (il s'agit là d'une nouvelle mission) pour la phase de désinfection des locaux.

Dans cette froide mais ensoleillée journée de novembre, on imaginait sans peine le désarroi des fermiers touchés par ce virus, lors même qu'il ne s'agissait que d'un exercice. Cet exercice a permis à tous les intervenants de tester leur capacité de réaction et de collaboration en se confrontant à un lieu géographique très concret tout en espérant que cela ne reste qu'un exercice. □



rm. Les propriétaires du lieu (père et fils), la famille Martin, ont participé très activement au déroulement du scénario. Il faut dire aussi que M. Martin produit sa viande qu'il met à disposition directe des consommateurs. Pour lui c'est une source de revenus qui constitue pour cette petite exploitation une réelle diversification, d'autant qu'il s'efforce d'apporter une marchandise de qualité. Et qu'il y réussit.

En marge de cet exercice, M. Martin a eu l'occasion d'évoquer le problème de la fièvre aphteuse avec plusieurs de ses collègues de la région. Un tel événement serait très mal vécu parce qu'il représenterait la fin de nombre d'exploitations agricoles. Pour lui, la menace reste bien réelle et on ne peut l'aborder aussi simplement, en alignant des statistiques. Voir disparaître en quelques heures le fruit de tant d'années de travail est quelque chose de difficile à vivre. D'autant que la relation entre l'éleveur et ses animaux ne peut être comparée avec celle d'un garagiste et ses véhicules. Il s'agit bel et bien d'une «matière» vivante. Et même s'il ne s'agissait que d'un exercice, la pression était bien réelle. L'émotion aussi. Notamment par la solidarité que les éleveurs ont ressentie lors de l'épidémie vécue en Grande-Bretagne.